



Québec, le 4 août 2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 juillet 2017, ayant pour objet :

1. Effectifs, en ETC, affectés à l'évaluation et la vérification des programmes du ministère en 2016 et 2017, ventilé par catégorie d'emploi.
2. Budget total affecté en 2016 et 2017 au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat;

Fournir tous les documents produits par le département ou la direction concernant l'évaluation des programmes du ministère ou de l'organisme. (2016-2017)

3. Une copie des rapports ou résultats d'évaluation et autres documents faisant état des constatations et des recommandations transmis au SCT par votre ministère ou organisme au terme de travaux d'évaluation d'un programme, le cas échéant, dans leur version telle qu'approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme en vertu de la Section 2, article 9 à 12 de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes.

Fournir les documents pour les années 2016 et 2017 inclusivement.

En réponse aux points 1 et 2 de votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Le document faisant état des effectifs en 2016-2017;
- Le mandat de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programmes (DAIEP) du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

Par ailleurs, le budget total révisé de la DAIEP pour 2016-2017 et 2017-2018 était de 343 306 \$ par année financière.

Les documents produits par la DAIEP, qui sont approuvés par le sous-ministre du MRIF et transmis au Secrétariat du Conseil du Trésor, ne peuvent être rendus publics et ne sont pas accessibles, conformément à la Politique ministérielle en évaluation de programmes et à l'article 41 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp
p.j.